

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 19 février 2020

L'an deux mil vingt le dix-neuf du mois de février à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvadais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

17 présents + 2 pouvoirs (19 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT,
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU,
- ✓ Commune de Maisontiers :

Membres suppléants présents :

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES
- ✓ Commune d'Irais : Jérémy CHEVALIER

2 pouvoirs :

- ✓ Jacques CHAUVEAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Claude SERVANT

Excusés : Jacques CHAUVEAU, Jean-Pierre CESBRON, Lucette ROCHER, Jean-François COIFFARD, Joël MEUNIER, Philippe MORIN, Céline PIGNON

Jacques METREAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 12 février

BATIMENTS - IMMOBILIERS

Avenant de transfert du marché d'un co-traitant du groupement de maîtrise d'œuvre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Airvault

- Vu le Code de la Commande Publique
- Vu la délibération n° D2019-003 du Conseil Communautaire en date du 9 janvier 2019 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Airvault,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ Transférer le marché accordé à Magalie Bodin, architecte DPLG vers la SARL ARCHIMAG reprenant le rôle de mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre
- ✓ L'arrêt du marché de Magalie BODIN est fixé à l'issue de la mission APD
- ✓ La date de transfert effectif du marché est fixée à : 01/01/2020
- ✓ L'ensemble des missions suivantes sont assurées par la SARL ARCHIMAG

- ✓ L'arrêt financier à la date du transfert du marché est défini comme suit :
 - Magalie BODIN : 12 128,00 € HT
 - SARL ARCHIMAG : 36 229,46 € HT
- ✓ Le montant restant dû à Magalie Bodin sur la prestation réalisée s'élève donc, au regard de son marché arrêté à la somme ainsi définie, à 0 €
- ✓ Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

A Airvault, le 19 février 2020
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20200227-85-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-02-2020

Publication le : 27-02-2020

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48